



**L'éditorial
du Président
Michel
Dubuis**

Les vacances d'été tout juste terminées, une phase éminemment stratégique s'ouvre déjà pour notre communauté, c'est l'heure du budget.

En cette fin 2013, plusieurs réflexions importantes pour les années à venir ont été menées par le Conseil communal.

Pour ce faire, celui-ci s'est donné une journée de discussion et d'étude afin de tracer, les axes futurs, nécessaires au développement harmonieux de notre Commune.

Aussi, il a tenu compte des besoins essentiels de notre communauté, en y plaçant des priorités pour ces prochaines années. C'est sous cet éclairage que le budget 2014 a été arrêté, de même que les objets figurant au plan quadriennal.

Les articles présentés dans ce numéro mettent en évidence quelques-uns de ces aspects.

Le budget proposé est influencé par un effort conséquent en matière de maîtrise des dépenses. La tâche est loin d'être un simple exercice comptable; en effet, la forte poussée démographique que subit notre Commune génère inévitablement un accroissement de ses besoins. Les conséquences se manifestent en particulier sur les infrastructures mais également dans les services en faveur de notre population. Les transports scolaires, les locaux, les demandes d'hébergement en crèche et UAPE sont des exemples, pour lesquels l'administration communale s'applique à y répondre. Corollaire à cet état, la nécessité d'augmenter les effectifs en personnel.

Il en va de même pour les services techniques, administratifs et des travaux publics, qui doivent rester disponibles et accessibles à nos citoyens et sans cesse s'adapter à une législation toujours plus présente. D'autre part, le glissement des charges de l'Etat en direction des Communes exige toujours plus de temps et de compétences de la part de notre personnel.

Force est de constater les contraintes de la récente adaptation de la loi scolaire, où deux directeurs

adjoints à temps partiel, l'un pour les classes primaires et l'autre pour le cycle d'orientation, ont été nommés, et dont le salaire, bien que subventionné à 30 %, reste à la charge de la Commune.

De plus, avec l'agrandissement du nouveau centre scolaire, notre budget tient compte du besoin supplémentaire en personnel de maintenance et d'entretien.

La situation est similaire dans le cadre de la chambre pupillaire, entièrement remaniée sous le titre d'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte. Cette nouvelle entité regroupe les quatre communes – Ayent, Arbaz, Grimisuat et Savièse – qui en est le siège.

Ces quelques considérants organisationnels, vous le constaterez à la lecture du budget, influencent de toute évidence les charges en personnel.

Il est donc difficile, tant les rubriques contiennent des éléments nouveaux, d'en faire une comparaison fiable avec les chiffres de ces années passées.

A contrario, il est heureux d'apprécier sous la rubrique «biens, services et marchandises», cor-respondant aux frais de fonctionnement généraux de notre Commune, hormis les salaires, une diminution des charges par rapport à 2012. Cette tendance confirme que, malgré un développement marqué de notre Commune, le principe de rationalisation est bien présent dans notre gestion. Il nous permet de présenter un budget équilibré.

Le Conseil communal a opté cette année pour l'introduction d'un système de controlling interne. Ce concept débouchera sur la mise en place de procédures et de systèmes d'organisation. Ils apporteront une plus grande efficacité à nos services et à notre mode de fonctionnement.

Je vous souhaite une lecture enrichissante au travers des chiffres et des thèmes éminemment d'actualité et me réjouis de vous rencontrer lors de l'assemblée primaire, le 2 décembre prochain.

2	Budget 2014 de la municipalité
5	Budget 2014 de la bourgeoisie
6	Amélioration aux Grandes Gouilles
10	Chantier Moréchon II
12	Brèves



Budget 2014 de la municipalité

Le budget 2014 de la municipalité de Savièse peut être qualifié d'équilibré. En effet, selon les principes de gestion financière, l'ensemble des recettes (impôts et taxes) est utilisé au bon fonctionnement du ménage communal, même si les comptes dits autofinancés ne le sont pas encore totalement, ce qui grève partiellement la marge d'autofinancement. Globalement, au niveau du fonctionnement, le budget 2014 de la municipalité prévoit des revenus financiers de CHF 28.45 millions, des charges financières de CHF 23.44 millions et des amortissements ordinaires de CHF 5 millions, ce qui permet le dégagement d'un excédent de revenus de CHF 2'685.-. Quant aux investissements, ceux-ci présentent une valeur nette de CHF 7.27 millions. Ce dernier montant mis en relation avec la marge d'autofinancement précitée, fait apparaître une insuffisance de finan-

cement propre de CHF 2.26 millions, laquelle sera comblée par le recours à l'emprunt.

Le tableau synthétique présentant le compte administratif ci-après permet de saisir les valeurs essentielles du budget 2014 (fonctionnement, investissements, financement), en regard du budget 2013 et des comptes 2012. Plus de détails sont donnés par la suite.

L'aperçu du compte de fonctionnement selon les tâches met en évidence le rôle de chaque dicastère. On peut y relever l'accroissement des rentrées fiscales d'environ CHF 1.3 millions entre 2011 et 2012. L'excédent de revenu est en augmentation de CHF 130 000 environ. Par tâche, il y a lieu de considérer l'importance toujours plus marquée des charges et revenus de la prévoyance sociale.

Aperçu du compte administratif		Comptes 2012	Budget 2013	Budget 2014
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- fr.	22'508'484.44	22'444'000.00	23'443'230.00
Revenus financiers	+ fr.	29'472'276.87	27'890'154.00	28'452'915.00
Marge d'autofinancement (négative)	= fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= fr.	6'963'792.43	5'446'154.00	5'009'685.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	6'963'792.43	5'446'154.00	5'009'685.00
Amortissements ordinaires	- fr.	4'323'198.85	4'937'999.00	5'007'000.00
Amortissements complémentaires	- fr.	717'985.00	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- fr.	-	-	-
Excédent de charges	= fr.	-	-	-
Excédent de revenus	= fr.	1'922'608.58	508'155.00	2'685.00
Compte des investissements				
Dépenses	+ fr.	5'580'509.10	10'284'000.00	9'017'000.00
Recettes	- fr.	707'308.25	1'345'000.00	1'744'000.00
Investissements nets	= fr.	4'873'200.85	8'939'000.00	7'273'000.00
Investissements nets (négatifs)	= fr.	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	6'963'792.43	5'446'154.00	5'009'685.00
Investissements nets	- fr.	4'873'200.85	8'939'000.00	7'273'000.00
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= fr.	-	3'492'846.00	2'263'315.00
Excédent de financement	= fr.	2'090'591.58	-	-

Compte de fonctionnement

Compte de fonctionnement selon les tâches	Comptes 2012		Budget 2013		Budget 2014	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	2'254'050.91	132'693.80	2'299'420.00	125'700.00	2'360'230.00	129'700.00
1 Sécurité publique	1'418'639.00	664'945.35	1'335'629.00	450'950.00	1'576'880.00	654'750.00
2 Enseignement et formation	5'400'299.95	484'333.35	6'093'330.00	263'800.00	6'421'650.00	264'000.00
3 Culture, loisirs et culte	3'028'719.00	1'369'396.72	2'790'960.00	1'341'950.00	2'964'320.00	1'475'650.00
4 Santé	364'564.27	-	411'100.00	-	395'100.00	-
5 Prévoyance sociale	3'698'601.93	1'245'928.40	3'793'610.00	1'287'950.00	3'980'090.00	1'351'100.00
6 Trafic	5'325'361.16	828'001.44	4'643'400.00	465'000.00	4'588'800.00	584'500.00
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	3'676'601.20	2'150'305.35	3'592'330.00	2'675'150.00	3'882'130.00	2'976'600.00
8 Economie publique, yc services industriels	695'958.40	781'376.70	787'640.00	660'300.00	749'730.00	626'300.00
9 Finances et impôts	1'686'872.47	21'815'295.76	1'634'580.00	20'619'354.00	1'531'300.00	20'390'315.00
Total des charges et des revenus	27'549'668.29	29'472'276.87	27'381'999.00	27'890'154.00	28'450'230.00	28'452'915.00
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	1'922'608.58		508'155.00		2'685.00	

L'aperçu du compte de fonctionnement selon les tâches met en évidence le rôle de chaque dicastère. Si dans l'ensemble l'exercice de la comparaison montre une relative stabilité budgétaire des charges et revenus des dicastères, il met par contre en avant la tendance à l'accroissement des valeurs de charges pour l'enseignement, la prévoyance sociale et la protection et aménagement de l'environnement, yc compris eau, égouts et déchets. Pour l'Enseignement, l'accroissement des charges est essentiellement dû au modèle de calcul

selon le coût moyen par élève, lequel est imposé par l'Etat du Valais. Pour la prévoyance sociale, c'est le fonctionnement grandissant de la crèche, du CMS et de l'APEA qui génère l'évolution des charges. Quant au troisième dicastère nommé, bien que les charges augmentent en raison de l'accroissement de la population, les revenus sont toutefois en progression de manière plus ou moins proportionnelle à celle des charges. Finalement, le budget 2014 des revenus de l'impôt est sensiblement similaire à celui de 2013.

Compte de fonctionnement selon les natures	Comptes 2012		Budget 2013		Budget 2014	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	6'046'574.35		6'437'100.00		6'877'680.00	
31 Biens, services et marchandises	7'247'390.84		6'795'800.00		7'081'200.00	
32 Intérêts passifs	327'692.30		453'100.00		428'100.00	
33 Amortissements	5'383'724.45		5'125'999.00		5'173'000.00	
34 Parts à des contributions sans affectation	262'372.25		217'500.00		255'500.00	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	1'126'455.70		1'111'500.00		1'159'600.00	
36 Subventions accordées	6'272'977.40		6'389'000.00		6'501'150.00	
37 Subventions redistribuées	7'140.00		5'000.00		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	3'096.00		4'000.00		3'000.00	
39 Imputations internes	872'245.00		843'000.00		971'000.00	
40 Impôts		19'986'745.25		18'876'000.00		18'942'000.00
41 Patentes et concessions		491'107.44		438'800.00		453'500.00
42 Revenus des biens		602'093.94		573'515.00		547'215.00
43 Contributions		5'154'078.96		5'299'500.00		5'995'800.00
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		419'301.95		331'789.00		318'300.00
45 Restitutions de collectivités publiques		212'950.70		154'800.00		206'200.00
46 Subventions		1'119'767.00		907'100.00		932'900.00
47 Subventions à redistribuer		7'140.00		5'000.00		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		606'846.63		460'650.00		86'000.00
49 Imputations internes		872'245.00		843'000.00		971'000.00
Total des charges et des revenus	27'549'668.29	29'472'276.87	27'381'999.00	27'890'154.00	28'450'230.00	28'452'915.00
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	1'922'608.58		508'155.00		2'685.00	

L'aperçu du compte de fonctionnement selon les natures permet d'appréhender leur importance relative. D'un point de vue structurel, les charges de personnel, celles des biens, services et marchandises, ainsi que celles des subventions accordées représentent pour chacune un quart du total. Le dernier quart comprend quant à lui les amortissements et les dédommagements versés à des collectivités publiques, puis les imputations internes, les intérêts passifs et d'autres charges de manière mineure.

En comparaison du budget 2013, les charges de personnel

sont en augmentation de 6.8%, celles de biens et services sont en progression de 4.2% et celles des dédommagements versés aux collectivités publiques de 2.1%.

Quant aux recettes, celles-ci sont toujours déterminées de manière prudente, mais le budget 2014 présente cependant une augmentation par rapport à celui de 2013 de 2%. Ainsi, de manière générale, les charges de fonctionnement sont en augmentation de 4.5% par rapport au budget 2013 et les revenus le sont de 2%, alors que la marge d'autofinancement perd près de CHF 400'000 pour atteindre une valeur arrondie de CHF 5 millions.

Compte d'investissements

Compte des investissements selon les tâches	Comptes 2012		Budget 2013		Budget 2014	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-76.55	-	-	-	650'000.00	-
1 Sécurité publique	30'000.00	-	70'000.00	-	65'000.00	-
2 Enseignement et formation	2'514'488.05	10'400.00	6'084'000.00	525'000.00	4'187'000.00	1'024'000.00
3 Culture, loisirs et culte	595'429.70	117'875.95	660'000.00	50'000.00	1'195'000.00	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	63'778.50	-	495'000.00	-	-	-
6 Trafic	773'514.40	118'100.00	1'110'000.00	80'000.00	750'000.00	-
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	1'058'581.65	400'132.30	1'630'000.00	640'000.00	2'050'000.00	695'000.00
8 Economie publique, yc services industriels	167'871.95	50'000.00	185'000.00	50'000.00	90'000.00	25'000.00
9 Finances et impôts	376'921.40	10'800.00	50'000.00	-	30'000.00	-
Total des dépenses et des recettes	5'580'509.10	707'308.25	10'284'000.00	1'345'000.00	9'017'000.00	1'744'000.00
Excédent de dépenses		4'873'200.85		8'939'000.00		7'273'000.00
Excédent de recettes						

Les investissements bruts budgétés pour 2014 sont inférieurs de CHF 1.2 millions à ceux budgétés en 2013 alors que les recettes sont supérieures de près de CHF 400'000.-. Ainsi, cela représente des investissements nets de CHF 7.27 millions budgétés en 2014 contre CHF 8.94 millions en 2013.

D'un point de vue structurel, selon le compte des investissements par tâches, les dépenses d'investissements comprennent notamment un montant de CHF 3.1 millions affecté aux travaux d'agrandissement du centre scolaire, un montant de CHF 1 million affecté à la première partie des travaux d'agrandissement du centre sportif (déplacement du terrain de football notamment), un montant de CHF 740'000.- pour les travaux d'amélioration de la décharge du Pécolet, ainsi que deux montants de CHF 650'000.- chacun pour les travaux de rénovation du bâtiment communal et des routes communales. Le reste se répartit entre différents autres travaux tels que ceux liés aux eaux ou à la nouvelle affectation et à l'urbanisation du secteur de l'ancien terrain de football.

Financement - En référence aux éléments de fonctionnement et d'investissements présentés ci-avant (marge d'autofinancement de CHF 5 millions et investissements nets de CHF 7.27 millions), il apparaît que le budget 2014 de la municipalité présente une insuffisance de financement de près de CHF 2.27 millions. Ainsi, pour mener à bien les travaux prévus un recours à l'endettement est nécessaire. L'incidence directe sur l'endettement par habitant demeure cependant limitée puisque celle-ci passe d'environ CHF 1'800 en 2013 (selon budget) à CHF 2'050 en 2014, valeur toutefois inférieure aux CHF 3'000 déterminés par l'Etat du Valais comme limite d'un faible endettement.

Conclusion - Le budget 2014 de la municipalité de Savièse est équilibré dans son fonctionnement est raisonné dans ses investissements. Bien que le recours à l'endettement soit nécessaire pour mener à terme ceux-ci, son incidence effective sur la santé financière de la commune demeure cependant limitée. En conséquence, il peut être répondu de manière cohérente à la nécessité manifeste de doter la commune d'une infrastructure adaptée à sa taille.

Les investissements en bref, vus par Michel Dubuis

La fin du chantier du centre scolaire et le déplacement des classes de St-Germain à Moréchon libèrent deux étages de notre Maison de Commune. Le Conseil communal a prévu de réaménager ces deux niveaux en diverses salles de travail, bureaux, et salle d'exposition, accessible par ascenseur, pour un montant d'environ CHF 650'000.-.

L'approvisionnement en eau potable demeure un souci permanent. Nous avons décidé, afin de faire face à des situations urgentes, d'un raccordement avec le réseau de la Commune d'Arbaz, tout en continuant la prospection de nouvelles adductions dans les secteurs de Tsanfleuron et des Grandes Gouilles.

Concernant les problèmes techniques ren-

contrés à l'intérieur du tunnel du Prabé, un chapitre dans cette édition vous apportera toute l'information sur la procédure qui avait été introduite et les conséquences que devra assumer à l'avenir notre Commune. De plus, le budget 2014 ainsi que le plan quadriennal tiennent compte, de trois domaines importants pour le développement cohérent de notre Commune.

D'abord l'assainissement de la décharge de Oure et l'aménagement d'un espace sportif et de détente, 1 mio est prévu dans cette première étape.

Ensuite, le réaménagement en termes d'urbanisation de la rue du Stade ainsi que d'autres espaces, dans le but de redonner plus de place et de sécurité à l'activité piétonne.

Enfin, la mise en conformité de la déchetterie du Pécolet. On y entreprendra l'élargissement du secteur de tri et de réception des déchets. L'utilisation d'un broyeur de grande puissance aboutit à une gestion plus rationnelle des déchets bois et verts.

Le plan quadriennal prévoit également des montants en faveur d'une extension de notre zone industrielle, les demandes étant de plus en plus importantes, le Conseil communal a décidé d'apporter des solutions.

Globalement, les comptes 2012 de la municipalité de Savièse sont bons. Considération faite des soldes des comptes de fonctionnement et d'investissement, l'exercice présente un excédent de financement de plus de CHF 2 millions.

Budget 2014 de la bourgeoisie

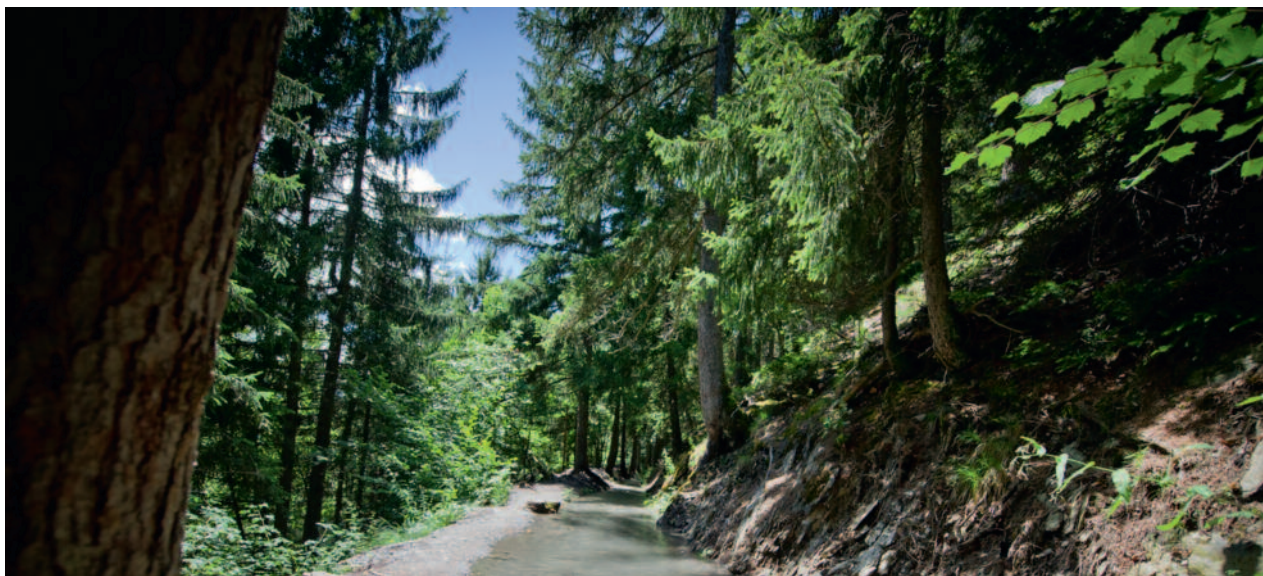
LIBELLE	COMPTE 2012	BUDGET 2013	BUDGET 2014
CHARGES			
30 Charges de personnels	1'853.65	17'500.00	11'720.00
31 Biens, Services et marchandises	4'521.60	25'600.00	93'000.00
32 Intérêts passifs			
33 Amortissements	149'141.45	139'000.00	105'000.00
35 Dédommagement versées à collect. Publiques	2'000.00	2'000.00	2'000.00
38 Attributions aux financements spéciaux	393.05		400.00
	207'909.75	184'100.00	212'120.00
RECETTES			
40 Impôts			
41 Patentes et concessions	10'170.00		
42 Revenus de biens	109'938.05	104'400.00	98'400.00
43 Contributions	806.20	1'600.00	1'500.00
46 Subventions			
	120'914.25	106'000.00	99'900.00
Différences Revenus - charges	-86'995.50	-78'100.00	-112'220.00
Prévision compte de fonctionnement			
Total des charges financières	58'768.30	45'100.00	107'120.00
Total des revenus financiers	120'914.25	106'000.00	99'900.00
Marge d'autofinancement	62'145.95	60'900.00	-7'220.00
Amortissements ordinaires	149'141.45	139'000.00	105'000.00
Excédent revenus (-) charges (+)	86'995.50	78'100.00	112'220.00
Prévision compte des investissements			
Total des dépenses	550'141.45	50'000.00	100'000.00
Total des recettes			
Investissements nets	550'141.45	50'000.00	100'000.00
Financement des investissements			
Report des investissements nets	550'141.45	50'000.00	100'000.00
Marge d'autofinancement	62'145.95	60'900.00	-7'220.00
Excédent (-) découvert (+) de financement	487'995.50	-10'900.00	107'220.00

Le budget 2014 de la Bourgeoisie de Savièse présente des revenus de CHF 99'900.- et des charges de CHF 212'120.-, ce qui génère un excédent de charges de CHF 112'220.-. Considérant des amortissements de CHF 105'000.-, la marge d'autofinancement budgétée est de CHF -7'220.-.

L'augmentation des charges de fonctionnement résulte notamment des travaux nécessaires pour l'entretien des forêts.

Les investissements nets se montent à CHF 100'000.-. Ils sont destinés à financer les travaux d'amélioration des alpages, à ceux prévus pour des modifications à apporter au Chalet des Ertets ainsi qu'à terminer la construction du clos de la Bourgeoisie.

Ainsi, la marge d'autofinancement négative nécessitera de faire appel à des fonds externes de l'ordre de CHF 107'000.- pour permettre la réalisation des travaux prévus.



Amélioration des réserves d'eau des Grandes Gouilles

L'approvisionnement en eau potable de nos concitoyennes et concitoyens demeure une des préoccupations principales pour vos autorités communales.

L'approvisionnement en eau potable de nos concitoyens et concitoyennes demeure une des préoccupations principales pour vos autorités communales. Au vu de l'accroissement démographique de notre Commune, nous nous devons d'entreprendre de constantes améliorations de notre réseau, de nos sources et de nos infrastructures.

Cette année ont été réalisés des travaux d'amélioration d'une de nos réserves en eau potable dans le secteur des Grand-Gouilles. Effectivement, il était indispensable d'améliorer ces bassins naturels et aussi d'augmenter les capacités de stockage. Ces

volumes ainsi retenus par la digue pourront réguler au gré des besoins les débits durant la saison d'été.

Le défi était de taille. En effet, l'accessibilité du site n'était pas des plus simples et l'infrastructure du chantier importante. Sur une surface de 40'000 m², les travaux consistaient à étanchéifier toute une partie de rocher perméable en utilisant les matériaux extraits sur place grâce à une natte de Géotextile. L'aspect paysagé de cette magnifique région a ainsi été respecté. Une vanne de régulation, commandée électriquement à distance, a été installée permettant ainsi de

contrôler le débit et l'accumulation de cette réserve qui avoisinera les 175'000 m³.

Suite à des études et analyses préliminaires des sols par carottage, les travaux ont pu débuter à la fin du mois d'août, cette période est la seule propice pour ce genre d'intervention à 2470 m d'altitude. Durant 10 semaines, d'intenses activités, les travaux ont été menés à bien.

On a déjà pu constater une accumulation importante sur ce bassin naturel dès la fin des travaux, gage d'étanchéité. Ainsi, nous pouvons bénéficier de cette réserve supplémentaire.

Digue des Grandes Gouilles





Situation initiale

Situation au 24 octobre 2013



Tunnel du Prabé: la Commune le bec dans l'eau

Depuis la fin des travaux de remplacement de la conduite de transport de l'eau à l'intérieur du tunnel du Prabé, en 2002, la Commune a eu de nombreux ennuis qui lui ont causé des dommages relativement importants, qu'il s'agisse des coûts des réparations ou des pertes d'exploitation liées au turbinage de l'eau.

Ces événements l'ont amenée à solliciter, en 2006, l'aménagement d'une expertise judiciaire qui a débouché, en décembre de la même année, à la signature d'une convention avec le consortium d'entreprises qui avait réalisé les travaux.

De nouveaux dégâts ont exigé par la suite d'autres réparations, provoquant de nouvelles pertes d'exploitation. C'est pourquoi, en août 2009, la Commune a sollicité une seconde expertise judiciaire qui a mis en lumière diverses malfaçons dont les responsabilités, toutefois, se sont avérées délicates à établir entre le fabricant des tuyaux, les entreprises et la Commune elle-même (puisque celle-ci a réalisé elle aussi divers travaux).

Malgré une situation juridique incertaine, particulièrement en ce qui concerne la prescription des prétentions de la Commune, le Conseil communal, compte tenu de l'enjeu (le coût du remplacement complet de la conduite se monterait à plusieurs millions), a ouvert une procédure arbitrale contre le consortium d'entreprises.

Cette procédure a pris fin, définitivement, par une sentence arbitrale du 27 juin 2013. Il en ressort malheureusement que les prétentions de la Commune contre les entreprises concernées sont prescrites. Le Tribunal arbitral a en effet rejeté l'argumentation de la Commune, qui invoquait une dissimulation frauduleuse, de la part de ces entreprises, des importants défauts que le second expert avait pourtant constatés (particulièrement l'épaisseur des tuyaux, qui varie fortement d'une section à l'autre de la conduite, sans parler de malfaçons dans l'exécution des travaux).

La conclusion est claire: la Commune supportera seule, désormais, les coûts de l'entretien de la conduite qui traverse le tunnel

du Prabé et surtout ceux des incidents qui pourraient survenir encore à l'avenir du fait des défauts constatés.

La seule mesure qui pouvait raisonnablement être envisagée en l'état de nos connaissances a été prise, avec succès jusqu'ici: sur la base de constatations empiriques, le turbinage est interrompu entre novembre et mars. Cette mesure n'affecte toutefois que l'une des fonctions de la conduite, une fonction secondaire: le turbinage de l'eau potable. La perte d'exploitation qui en résulte doit en outre être relativisée: en effet, le surcoût des travaux liés à cette fonction, mise en service en avril 2004, a été d'ores et déjà amorti; la plus grande partie de l'année, la turbine de la Zour, continue à produire environ 1,8 millions de kWh par an et à procurer des recettes avoisinant les 270'000 francs pour la Commune.

Quant à la fonction essentielle de la conduite, celle du transport de l'eau potable, les Saviésans peuvent être rassurés: même au prix d'éventuelles réparations supplémentaires, elle est et restera assurée.



Politique touristique communale: lignes directrices et plan d'actions

La commune de Savièse, par l'intermédiaire de sa commission «Promotion économique et tourisme», a lancé ce printemps un projet afin de définir les lignes directrices et un plan d'actions en matière touristique.

S'il est vrai que dans le sens d'un positionnement clair de Savièse sur le marché du tourisme doux de qualité et de son développement les atouts sont bien présents, il y a lieu de relever le manque de conduite, de planification et de coopération appropriée.

Dans ce cadre, il a été prévu d'impliquer et de consulter en amont de cette démarche les prestataires touristiques actifs sur le territoire de la commune. Cette rencontre s'est tenue le 13 novembre dernier à Moréchon. A cette occasion, le projet en question et ses différentes étapes ont été présentés en détails. Cette rencontre a surtout été l'occasion de discuter avec les acteurs touristiques présents, de leurs attentes et besoins en matière touristique ainsi que des forces et faiblesses de l'offre de la commune.

Globalement, la coordination et la mise en

réseau des acteurs touristiques de même que la mise en valeur et le développement de l'offre de loisirs sont au cœur de ce projet.

Pour mener à bien cette démarche, la commune de Savièse a fait appel à la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM à Sion). Les résultats sont attendus pour le printemps prochain et feront l'objet d'un rendu public. Ce projet est soutenu par l'Office fédéral du développement territorial, section développement durable.



Chantier: Centre scolaire Moréchon II

L'agrandissement du Centre scolaire Moréchon II, dont l'ouverture est prévue pour la rentrée d'août 2014, avance à grands pas selon le planning prévu.

Le bâtiment est hors d'eau depuis quelques mois déjà. La mise hors d'air par la pose des fenêtres va intervenir prochainement, en commençant par la partie dédiée aux classes pour y permettre l'avancement du chauffage au sol et des chapes. Les raccordements au Centre scolaire existant, notamment le chauffage ont été réalisés durant les vacances d'été. Du côté du revêtement extérieur, le placage en toiture a débuté et continuera tant que les conditions météorologiques le permettront. Quant aux façades, elles seront recouvertes de plaques inox.

La mise en place des aménagements extérieurs interviendra au printemps prochain. Les constructions en béton ont d'ores et déjà été faites pour permettre le remblayage du terrain aux alentours.

Le nouvel accès des bus par le sud, dans la cour existante est en cours d'étude et interviendra dans la foulée. Aussi, tout le trafic des élèves se verra déplacé à l'aval du centre scolaire actuel.

Tout se déroule selon le programme prévu, y compris le plan financier.



Aménagement de la rue du Stade



Le secteur de Moréchon est une zone d'intense activité mêlant des infrastructures scolaires, un centre commercial, des installations sportives, un centre culturel et les bâtiments de la voirie. La conséquence directe de cette concentration d'activités est une circulation dense sur la rue du Stade, la présence de très nombreux piétons, dont une majorité d'enfants, et un parcage de véhicules chaotique par endroit. Dans le but d'améliorer sensiblement cette situation, notamment l'interaction entre les différents usagers, et de renforcer la sécurité des piétons, un concours d'idées visant à repenser l'aménagement de la rue du Stade a été lancé en avril 2013. Trois bureaux d'architecture avec des compétences d'urbanisme et de planification dans les transports ont été invités à déposer des esquisses et un concept revisitant cette rue de la salle paroissiale jusqu'au centre commercial du Stade. Les concurrents devaient aussi englober dans leur concept un projet pour la réfection des tribunes et de la cantine de l'ancien terrain de football ainsi que la création de toilettes publiques accessibles depuis la place devant la salle paroissiale.

Le 1er juillet 2013, le jury composé de M. Michel Dubuis, Président de la commune, M. Bernard Attinger, ancien architecte cantonal, M. Charles-André Meyer, ancien architecte de la ville de Sion, et M. Sylvain Dumoulin, Conseiller communal et président de la commission de l'aménagement du territoire, s'est réuni pour découvrir et analyser les deux projets rendus (un des concurrents invités s'étant désisté au dernier moment, il n'a malheureusement pas pu être remplacé). Après discussion et délibération, le jury a décidé de ne pas désigner de lauréat, car aucun des deux projets ne pouvait être réalisé dans l'immédiat sans passer par d'importants changements au niveau du bâti existant. Dans son rapport final, le jury met aussi en évidence le fait que le réaménagement de la rue du Stade passe obligatoirement par la suppression de nombreuses places de parc, ce qui dans la situation actuelle n'est pas souhaitable tant les besoins sont importants (commerces, culte, spectacles du Baladin,...). Il relève aussi que l'ancien terrain de football est un élément qui rend difficile toute tentative d'urbanisation du centre de la commune car il sépare le centre administratif et villageois du centre d'activités. Sa grande surface permet un potentiel de développement important si elle est utilisée à bon escient.

Parallèlement au concours d'idées, l'avenir de l'ancienne décharge de matériaux inertes d'Oure a pris une tournure intéressante, puisque le Service cantonal de l'environnement a déclaré le site comme étant faiblement pollué. Dès lors, il est possible d'envisager une utilisation de ce terrain moyennant des mesures d'assainissement de l'ancienne décharge, pouvant être incluses dans un projet d'investissement et en respectant certaines conditions.

Il faut aussi relever que les gradins et la cantine de l'ancien terrain de football sont dans un état qui devient de plus en plus préoccupant. Ils nécessitent à court terme d'importants investissements pour leur assainissement et leur remise en état. Le Conseil communal, conscient de cette problématique, ne désireait toutefois pas prendre une décision précipitée et rénover à grands frais les gradins sans réfléchir à d'autres alternatives.

La prise en compte et l'analyse de l'ensemble de tous ces éléments ont déterminé le Conseil communal à prendre la décision de réaliser un nouveau terrain de football avec un revêtement synthétique à l'Est du stade actuel de Moréchon. Cette nouvelle construction permettra de réhabiliter la zone de la décharge d'Oure en utilisant une partie de sa surface et de regrouper les activités liées au football et au sport en un seul lieu. L'aménagement de la zone d'Oure ne sera pas exclusivement réservé au football, mais verra aussi apparaître une piste finlandaise et d'autres installations sportives (qui devront être déterminées en collaboration avec les sociétés sportives locales), de nouveaux vestiaires ainsi qu'une buvette. Le tout sera agrémenté de zones herbeuses et boisées consacrées à la plaisance et aux loisirs. Un bureau d'urbanisme a déjà réalisé une première esquisse réunissant tous ces éléments et en les organisant de manière à donner une âme à ce secteur. La zone de Moréchon deviendra ainsi un pôle de sport et de loisirs pour l'ensemble de la population.

Une fois la zone sportive d'Oure aménagée et inaugurée, l'ancien terrain de football situé sous la salle paroissiale pourra être désaffecté pour laisser place à d'autres projets qui verraient notamment la création d'un parking souterrain permettant de supprimer une bonne partie des places en surface, une ou plusieurs enseignes commerciales, un cabinet médical regroupant plusieurs médecins, dentistes et autres professionnels de la santé, ainsi que des appartements protégés.

Brèves

ROUTES COMMUNALES

Une évaluation de l'état et de l'équipement de l'ensemble des routes communales a été réalisée. Ce travail a permis la création d'une sorte de plan directeur pour l'entretien et l'assainissement des routes en fonction de leur état et du volume de trafic.

DÉCHETTERIE DU PÉCOLET

Un broyeur destiné au compactage des déchets de bois sous toutes ses formes, des sarments, des déchets verts, des troncs d'arbres, a été installé à la déchetterie du Pécolet.

Il permettra de réduire drastiquement les volumes à transporter.

Cette machine n'apprécie pas les parties métalliques, de moyennes à grandes dimensions, comme par exemple : les serrures. Nous remercions les citoyens de les retirer avant de déverser le matériel.

PATRIMOINE DE GRANOIS CHÂTEAU DE LA SOIE

Comme l'ont montré diverses études ces dernières années, grâce notamment au concours du Patrimoine de Granois et d'Aline Héritier, la colline de la Soie constitue un véritable trésor archéologique qui nécessite une réhabilitation et une meilleure mise en valeur.

Dans cette optique, le Conseil Communal a mandaté la société TERA sàrl pour effectuer un projet concret de mise en valeur du site : établir un inventaire des vestiges maçonnés visibles avec diagnostic des mesures à prendre pour leur conservation, définir des zones à préserver en fonction de leur valeur écologique et définir des zones à débroussailler et à niveler.

Cette étude se fera en 2014, dans le but d'entreprendre les travaux nécessaires les années suivantes, en fonction de leur urgence.

SENTIER DES PEINTRES

Le projet de réaliser un « Sentier des Peintres de Savièse », qui consiste en l'installation de panneaux didactiques situés à proximité des maisons qui ont hébergé les peintres majeurs de l'Ecole de Savièse, a été réactivé. La réalisation des panneaux présentant des informations biographiques et des reproductions de tableaux et d'images anciennes (en collaboration avec l'AVIA) est en cours ; l'installation des panneaux se fera dans le courant du printemps et l'inauguration du sentier est prévue pour mai 2014.

CORDIALE INVITATION À TOUTE LA POPULATION

Un « Plans-Fixes » a été consacré à M. Jean Zermatten, président du comité des droits de l'enfant de l'ONU. Un portrait à découvrir le jeudi 10 avril 2014 à 19 h à l'auditorium du centre scolaire de Moréchon.

Nouveau point de collecte : *Le Bouillet* à Ormône

